



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251201-Pôle enfance médiathèque : graphiste

Mme Sabrina SCOUARNEC informe le conseil municipal que dans le cadre de la construction du pôle enfance médiathèque, la commune doit financer le 1% artistique. Le budget toutes taxes comprises (TTC) consacré au 1% est calculé sur le montant prévisionnel hors taxes des travaux, tel qu'il est établi par l'architecte lors de la remise de l'avant-projet définitif (APD). »
Elle précise qu'il a été pris contact avec l'Atelier Hélène GERBER. Le devis de la prestation s'élève à 15920.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis d'un montant de 15920.00 € TTC établi par l'atelier GERBER et autorise M. le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251202-Pôle enfance médiathèque : choix des noms des espaces

Mme Sabrina SCOUARNEC informe le conseil municipal qu'il convient de donner des noms aux 3 espaces du pôle enfance médiathèque.

Elle précise qu'une réunion a eu lieu ainsi qu'un sondage auprès de la population.

Après en avoir délibéré, et voté (18 pour, 1 contre), le conseil municipal décide d'attribuer les noms suivants :

- Espace Médiathèque : La Médiathèque
- Espace enfance : Pôle enfance
- Salle polyvalente : L'Hermine

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251203-Système de visioconférence : devis

M. Yohann LE BELLEGUIC présente au conseil municipal les 3 devis pour la mise en place d'un système de visioconférence dans la salle du conseil municipal :

- Entreprise AJP : 3500.00 € HT
- Entreprise Hexatel : 4282.00 € HT
- Entreprise Bluecom : 2580.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet et retient la proposition de l'entreprise Bluecom pour un montant de 2580.00 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251204-CCPL Transfert eau et assainissement

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à signer le procès-verbal de transfert des résultats et de mise à disposition des biens établi par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement.

Il ajoute qu'actuellement toutes les opérations de transfert ne sont pas encore finalisées, des subventions antérieurement accordées par l'État, le département, la région ou toute autre collectivité publique, qui ont participé au financement des biens concernés doivent également être mises à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que les subventions seront également mises à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et autorise M. Le Maire à compléter et à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et financements associés pour les compétences transférées ainsi que tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251205-Personnel communal : Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le centre de gestion du Finistère

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe l'assemblée que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La participation financière versée par l'employeur public **devient obligatoire** :

- pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur a la faculté d'opter, pour chacun des risques :

- soit pour la **labellisation**. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,

- soit pour la **convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :

- soit par l'employeur,
- soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère a lancé une procédure en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Au terme d'une mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité social territorial, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 28 septembre 2023, la Mutuelle nationale territoriale.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais se rattacher à la convention de participation depuis le 1^{er} janvier 2024 sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :

- Niveau 1 - de base
- Niveau 2 - renforcée
- Niveau 3 - supérieure

Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

Il reviendra ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par bulletin d'adhésion individuel aux garanties qu'il souhaite souscrire.

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière dont les montants ont été négociés avec les organisations syndicales représentatives dans le cadre de la conclusion d'un accord collectif départemental signé le 14 septembre 2023 et qui se décompose comme suit :

- 5 euros pour l'année 2024
- 10 euros pour l'année 2025
- 15 euros pour l'année 2026

Elle peut éventuellement être modulée en fonction des revenus de l'agent et sa composition familiale.

Il est important de préciser, qu'en cas d'adhésion à une convention de participation, la participation employeur y sera rattachée et ainsi ne pourra plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour l'adhésion au dispositif porté par le CDG29 et sur le montant de la participation financière accordée aux agents.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.452-42 et L.827-1 à L.827-12 du Code général de la fonction publique

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
Vu le décret N°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu la délibération du Centre de Gestion du Finistère n°23-57 du 28 septembre 2023, portant, après avis du comité social territorial départemental, actant du choix de la Mutuelle Nationale territoriale comme organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque santé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030,
Vu la saisine du Comité social territorial,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère avec la Mutuelle Nationale Territoriale, en autorisant M. Le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;

Article 2 : D'accorder sa participation financière aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective et de fixer le niveau de participation suivant :

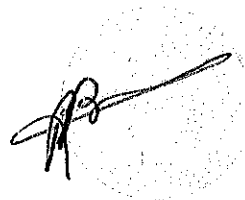
Montant unitaire mensuel brut : 20.00 €/agent,

Il est précisé que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,

Article 3 : De prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Article 4 : D'autoriser M. Le Maire à effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251206-Personnel communal : modification du tableau des effectifs, suppression et création de poste – restaurant scolaire

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que Mme Sabrina ALEPEE travaille en tant que contractuelle au restaurant scolaire en remplacement de Mme Nathalie PERIOU durant son congé de maladie. Depuis le 1^{er} mai 2025, Mme Nathalie PERIOU a été placée en retraite pour invalidité après avis médical et ne fait plus partie des effectifs.

Il est proposé de stagiairiser Mme Sabrina ALEPEE sur ce poste à temps non complet (32h), il convient pour cela de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet et de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet (32h) et de nommer Mme Sabrina ALEPEE sur ce poste en tant que stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition, décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet et de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet (32h) et de nommer Mme Sabrina ALEPEE sur ce poste en tant que stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251207-SDEF rapport d'activité 2024

M. Le Maire présente le dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du SDEF adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal acte de la communication du rapport d'activités du SDEF 2024.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251208-Convention territoriale globale 2026-2030 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE présente la question.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette convention prend la suite de la convention 2022-2025.

La CTG 2026-2030 aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de 0 à 17 ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires (Caf, CD29, CCPL et les 19 communes de la CCPL)

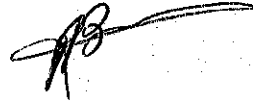
et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis mai 2025. Les enjeux partagés sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera finalisé début 2026.

La gouvernance politique partagée autour la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématiques (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires. La convention est conclue du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251209-Subvention Conseil départementale Volet 1 2026

M. Le Maire informe que pour financer les travaux de voirie 2026, il est possible d'obtenir une subvention au conseil départemental du Finistère dans le cadre du volet 1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du volet 1 (année 2026) et à signer tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 18 Décembre 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251210-Versement subvention BAFA

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que M. Jules ABHERVE GUEGUEN a passé son BAFA, le montant de la formation est de 1229.00 €.

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, il avait été décidé d'attribuer des aides pour les personnes de Guiclan.

Il convient donc de lui verser l'aide prévue à savoir 25% soit la somme de 307.25 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser aux parents de M. Jules ABHERVE GUEGUEN la somme de 307.25 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 11 décembre 2025
Date de l'affichage : 11 décembre 2025

Séance du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **18 Décembre 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Magali BECAM, Mattieu POLARD, Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Delphine MARREC

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Kristell CLOAREC, David THEPAUT, Sonia HALLIER, André RIOU

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Johann LE BELLEGUIC
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Sabrina SCOUARNEC a été nommée secrétaire de séance.

20251211-Budget commune : décisions modificatives 2

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de la commune pour régulariser des opérations précisées dans le tableau ci-dessous :

Section	Article	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation de crédit
Investissement	238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		150.00 €
Investissement	2151 travaux réseaux voirie		150.00 €
Fonctionnement	6817 dotations aux dépréciations des actifs circulants		120.00 €
Fonctionnement	65888 autres charges diverses de gestions courantes	120.00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative ci-dessus.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL

